

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CHU DE QUÉBEC-
UNIVERSITÉ LAVAL TENUE LE 13 JUIN 2019, À L'HÔPITAL DU SAINT-SACREMENT ET PAR
CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE**

PRÉSENTS :

- M. Martin Beaumont
- M. Gaston Bédard
- M. Michel Bergeron
- M^{me} Danielle Boucher, en conférence téléphonique
- M. Sylvain Carpentier
- M. Louis-Denis Fortin, en conférence téléphonique
- M. Sylvain Gagnon, en conférence téléphonique
- M. Marc Giroux, en conférence téléphonique
- M^{me} Geneviève Larouche, par conférence téléphonique
- M. François Lauzier, en conférence téléphonique
- M^{me} Sylvie Lemieux
- M. Alain Naud, par conférence téléphonique
- M^{me} Suzanne Petit
- M^{me} Marielle Philibert, par conférence téléphonique
- M^{me} Marianne Talbot, en conférence téléphonique

ABSENTS :

- M^{me} Eugénie Brouillet
- M^{me} Diane Jean
- M^{me} Sophie Lefrançois
- M. Julien Poitras

INVITÉS :

- M. Yves Fortin, directeur adjoint des ressources financières
- M. François Latreille, directeur des ressources financières

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ORDRE DU JOUR

M. Gaston Bédard préside la séance et M. Martin Beaumont agit à titre de secrétaire.

Le président constate le quorum et déclare la séance ouverte à 18 h 15.

Un seul sujet est à l'ordre du jour, à savoir « États financiers 2018-2019 ».

RÉSOLUTION NUMÉRO CA SP 2019-06-13.1

concernant

L'ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que le projet d'ordre du jour a été transmis aux membres du conseil d'administration avant la tenue de la présente séance;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel quel.

Adoptée à l'unanimité

2. ÉTATS FINANCIERS 2018-2019

Le président informe les membres qu'une présentation détaillée des états financiers a été faite lors de la réunion du comité de vérification qui s'est tenue plus tôt ce jour. De plus, ils ont bénéficié d'un échange à huis clos avec la firme d'auditeurs indépendants, Raymond Chabot Grant Thornton.

La présidente du comité de vérification est très satisfaite des résultats présentés. Elle précise que, lors du huis clos, les auditeurs ont fait part de leur appréciation du déroulement de l'ensemble des travaux de vérification menés et ont souligné la collaboration et la disponibilité des intervenants de l'équipe de la Direction des ressources financières.

Elle explique par la suite qu'aucune nouvelle anomalie n'a été soulignée dans les états financiers, outre la comptabilisation des contrats de location conclus avec la Société québécoise des infrastructures qui a été faite en respect d'une exigence du ministère de la Santé et des Services sociaux plutôt que selon la norme du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public.

Le président invite par la suite le directeur adjoint des ressources financières, M. Yves Fortin, à faire une présentation sommaire des résultats financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2019. Il réfère les membres à l'état des résultats et fait savoir que l'établissement termine l'exercice financier 2018-2019 avec un déficit de 15 435 474 \$, dont 13 887 138 \$ reliés aux activités principales et 1 548 336 \$ reliés au fonds d'immobilisations. Il invite par la suite les membres à consulter l'ensemble des états financiers et donne les explications nécessaires

Après avoir obtenu des réponses à leurs questions à leur satisfaction, le président invite les membres à se prononcer sur le projet de résolution tel que présenté.

RÉSOLUTION NUMÉRO CA SP 2019-06-13.2

concernant

L'APPROBATION DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT
ET DES ÉTATS FINANCIERS DU CHU DE QUÉBEC-UNIVERSITÉ LAVAL
POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 MARS 2019

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 295 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, c. S-4.2), le CHU de Québec-Université Laval doit transmettre au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), dans les délais prescrits, soit au plus tard le 15 juin 2019, son rapport financier annuel pour l'exercice financier écoulé;

CONSIDÉRANT que le règlement sur la gestion financière prévoit, entre autres, que le rapport de l'auditeur indépendant portant sur les états financiers doit être adopté par le conseil d'administration et transmis au MSSS;

CONSIDÉRANT que le même règlement indique que le comité de vérification fait ses recommandations au conseil d'administration à l'égard des états financiers et du rapport de l'auditeur indépendant;

CONSIDÉRANT que l'auditeur indépendant confirme dans son rapport que les états financiers du CHU de Québec-Université Laval sont conformes aux dispositions et aux règlements de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, ainsi qu'aux directives reçues des autorités ministérielles;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vérification;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU :

- D'adopter le rapport de l'auditeur indépendant et le rapport financier (AS-471) du CHU de Québec-Université Laval pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2019.
- D'autoriser le président-directeur général et le président du conseil d'administration ou le directeur des ressources financières à signer tous les documents afférents à l'exécution des présentes.

Adoptée à l'unanimité

3. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION NUMÉRO CA SP 2019-06-13.3

concernant
LA LEVÉE DE LA SÉANCE

SUR PROPOSITION dûment appuyée, il est résolu de lever la séance à 18 h 40.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal adopté le 23 septembre 2019

Résolution numéro CA 2019-09-03

Original signé par :

Gaston Bédard
Président

Original signé par :

Martin Beaumont
Secrétaire